

Annexe C - Formulaire : SALARIÉS - Dépenses d'emploi DÉTAILLÉES

Informations nécessaires pour la production des déclarations de revenus

LES DÉPENSES NE DOIVENT PAS AVOIR ÉTÉ REMBOURSÉES PAR L'EMPLOYEUR

INFORMATIONS	
Êtes-vous salarié à commission ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Quel formulaire nous fournissez-vous ?	<input type="checkbox"/> T2200 <input type="checkbox"/> T2200S <input type="checkbox"/> TP64.3

Tous les employés

DESCRIPTION	MONTANT
Dépenses (taxes incluses) :	
○ Frais comptables et juridiques	
○ Frais de repas	
○ Hébergement	
○ Frais de stationnement	
○ Fournitures	
○ Salaire d'un adjoint	
○ Frais de télécommunication	
○ Loyer de bureau	
○ Autres frais	
○ Frais de véhicule à moteur	<i>Complétez Annexe 1</i>
○ Bureau à domicile	<i>Complétez Annexe 2</i>

Employés à commission (uniquement)

DESCRIPTION	MONTANT
Dépenses (taxes incluses) :	
○ Publicité et promotion	

ANNEXE 1 : DÉPENSES AUTOMOBILE	
DESCRIPTION	MONTANT/DESCRIPTION
Véhicule :	
○ Modèle et année	
○ Nombre de kilomètres total parcourus dans l'année	
○ Nombre de kilomètres parcourus à des fins d'affaires dans l'année	
Vous êtes propriétaire de votre véhicule :	
○ Valeur marchande du véhicule ou FNACC début d'année	
○ Coût du véhicule avant les taxes	
Vous louez votre véhicule :	
○ Date de début du contrat	
○ Date de fin du contrat	
Dépenses <i>inscrivez le montant total nous nous occuperons de calculer la proportion.</i>	
○ Essence et huile	
○ Entretien et réparations	
○ Assurances (incluant CAA)	
○ Immatriculations et permis	
○ Intérêts payés sur le prêt	
○ Frais de location	

ANNEXE 2 : DÉPENSES BUREAU À DOMICILE*	
DESCRIPTION	Méthode détaillée <i>(fournir obligatoirement le formulaire de votre employeur)</i>
Pourcentage servant à des fins professionnelles	
Dépenses <i>inscrivez le montant total nous nous occuperons de calculer la proportion.</i>	
○ Chauffage, électricité	
○ Entretiens mineurs	
○ Assurances (<i>employés à commission uniquement</i>)	
○ Impôts fonciers (taxes municipales et scolaires) (<i>employés à commission uniquement</i>)	
○ Location : montant du loyer payé	
○ Autres :	

*Vous ne pouvez réclamer que les dépenses que vous avez payées.

Dépenses permises pour les employés en télétravail (COVID-19)

Dépenses admissibles (employé salarié et à commission)	
Électricité	✓
Chauffage	✓
Eau	✓
Partie des services publics (électricité, chauffage et eau) de vos frais de copropriété	✓
Frais d'accès Internet du domicile	✓
Frais d'entretien et de réparations mineures	✓
Loyer payé pour la maison ou l'appartement où vous vivez	✓

Dépenses admissibles (employé à commission seulement)	
Assurance habitation	✓
Impôts fonciers	✓
Location d'un téléphone cellulaire, d'un ordinateur, d'un ordinateur portable, d'une tablette, d'un télécopieur et etc. qui est raisonnablement liée aux revenus de commission	✓
Partie des services publics (électricité, chauffage et eau) de vos frais de copropriété	✓

Dépenses non admissibles (employé salarié et à commission)	
Intérêt hypothécaire	✗
Paiements hypothécaires	✗
Frais de raccordement à Internet	✗
Mobilier	✗
Dépenses en capital (remplacement de fenêtres, de planchers, de fournaise et etc.)	✗
Décorations murales	✗